

ACTION URGENTE

LA CHINE DOIT PERMETTRE À UN MILITANT DE BÉNÉFICIER DE SOINS MÉDICAUX ADAPTÉS

Hu Jia, un défenseur des droits humains chinois incarcéré à Pékin, est gravement malade. Il ne bénéficie pas de soins médicaux adaptés en prison et s'est vu refuser une libération conditionnelle pour raisons médicales. S'il ne reçoit pas le traitement dont il a besoin, il est possible que sa vie soit en danger.

Hu Jia purge actuellement une peine de trois ans et demi d'emprisonnement, infligée en 2008 pour « incitation à la subversion ». Son hépatite B avait été diagnostiquée avant son incarcération. Le 12 avril, un médecin de l'hôpital pénitentiaire municipal de Pékin a téléphoné à la mère de Hu Jia et lui a indiqué que les examens médicaux avaient révélé la présence d'une tumeur bénigne au foie. Il a ajouté que, comme cette tumeur n'était pas incurable, Hu Jia avait été renvoyé dans sa cellule. Les proches de cet homme ont demandé que la prison leur fournisse le rapport médical dans son intégralité, y compris le scanner que la mère de Hu Jia a autorisé, afin que ce diagnostic puisse être confirmé. Cependant, les autorités pénitentiaires ont refusé.

La famille de Hu Jia pense que son état de santé est peut-être plus grave que ne l'a affirmé le médecin, et qu'il souffre peut-être d'un cancer du foie. Son épouse, Zeng Jinyan, a réuni des éléments témoignant de la détérioration de son état de santé en détention. Les médecins de la prison ont découvert une masse d'environ 3 centimètres de diamètre dans son abdomen. Lors d'un précédent bilan médical, ils avaient détecté des calculs biliaires, une protrusion du foie et une hypertension liée à la pathologie chronique du foie dont souffre Hu Jia.

La famille de cet homme, préoccupée par le fait qu'il ne bénéficie pas de soins médicaux appropriés en prison, a demandé aux autorités pénitentiaires d'accepter de toute urgence sa libération conditionnelle pour raisons médicales, comme le permet le droit chinois. Les proches de Hu Jia avaient déjà présenté une requête similaire en 2009, mais elle avait été rejetée. Zeng Jinyan a déposé une nouvelle demande le 7 avril 2010 et les autorités l'ont informée le 12 avril qu'elle avait été également refusée.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en chinois ou dans votre propre langue) :

- dites-vous très préoccupé par le fait que Hu Jia ne bénéficie pas de soins médicaux adaptés ;
- exhortez les autorités à fournir à sa famille les rapports médicaux et les résultats d'examens le concernant ;
- priez-les instamment d'accepter la libération conditionnelle de cet homme pour raisons médicales afin qu'il puisse être examiné par un médecin indépendant et recevoir le traitement nécessaire.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 24 MAI 2010 À :

Directeur du Bureau de l'administration des prisons municipales de Pékin

ZHENG Zhenyuan Juzhang

No. 4 Lirenjie

Xuanwu district

Beijingshi, 100054

République populaire de Chine

Courriel : bj@bjjg.gov.cn

Formule d'appel : *Dear Director, /*

Monsieur,

Ministre de la Justice de la République populaire de Chine

WU Aiyang Buzhang

Sifabu

10 Chaoyangmen Nandajie

Chaoyangqu

Beijingshi 100020

République populaire de Chine

Fax : +86 10 65292345

Courriel : pfmaster@legalinfo.gov.cn

Formule d'appel : *Dear Minister, /*

Madame la Ministre,

Copies :

Premier ministre de la République populaire de Chine

WEN Jiabao Guojia Zongli

The State Council General Office

2 Fuyoujie

Xichengqu

Beijingshi 100017

République populaire de Chine

Fax : +86 10 65961109 (via le ministère des Affaires étrangères)

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Chine dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

LA CHINE DOIT PERMETTRE À UN MILITANT DE BÉNÉFICIER DE SOINS MÉDICAUX ADAPTÉS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Hu Jia a été arrêté le 27 décembre 2007 car il était soupçonné d'« incitation à la subversion du pouvoir de l'État » aux termes de l'article 105 du Code pénal chinois. Il a été incarcéré au centre de détention de la police municipale de Pékin, dans le district de Chaoyang. Il a été jugé les 18 mars et 3 avril 2008 par le tribunal populaire intermédiaire n° 1 de Pékin et condamné à trois ans et demi d'emprisonnement pour « incitation à la subversion » le 3 avril 2008.

Son hépatite B avait déjà été diagnostiquée avant son incarcération et il suivait un traitement médical. Cependant, sur le long terme, les médicaments ont perdu leur efficacité et il a totalement cessé de les prendre en janvier 2009.

En vertu de la législation chinoise relative aux prisonniers, Hu Jia peut prétendre à une libération conditionnelle pour raisons médicales car il a purgé un tiers de sa peine et son état de santé est très préoccupant. Malgré cela, les requêtes formulées par sa famille afin qu'il puisse bénéficier d'un bilan médical complet et d'un traitement à l'extérieur de la prison et les appels internationaux demandant qu'il reçoive des soins médicaux appropriés ont été ignorés par les autorités pénitentiaires en 2008 et 2009.

AU 77/10, ASA 17/013/2010, 12 avril 2010

